



Fermeture de la chirurgie, action en justice.....

Retour sur images

ci sont les récentes informations publiées dans la presse locale qui nous invitent à mettre les points sur les *i*.

Fin mai 2017 le directeur de l'ARS se rend au CH de Montceau. Nous prenons alors connaissance des trois scénarii élaborés par ses services et qui vont être soumis au choix du Copermo.

L'examen de leur contenu montre que pour chacun d'entre eux la chirurgie conventionnelle est supprimée. Fin mai 2017 donc, nous savons que l'ARS a fait une croix sur cette activité. **Tout le monde sait.** Et à part le Codef personne ne réagit, cherchez l'erreur !

En même temps qu'elle présente ses trois scénarii l'ARS laisse croire que sa préférence se porte sur le troisième qui lui, conserve la chirurgie ambulatoire. Le Codef s'évertue alors à expliquer que le Copermo, à moins d'avaloir son chapeau, ne validera pas un scénario qui induit un déficit structurel de 2,3 millions d'€ alors que son credo est l'obtention de l'équilibre financier et au-delà une marge brute de +8,5% !!!

En dépit de ses efforts le Codef ne sera pas entendu par la majorité des acteurs concernés y compris la direction, le conseil de surveillance qui continueront à croire et à faire croire au maintien de l'ambulatoire. À notre réunion du 2 décembre au Bois du Verne, Madame Jarrot y plaçait encore tous ses espoirs !

Et courant janvier 2018, la sanction tombe : toute la chirurgie ferme au 15 juillet !! Le Codef multiplie alors les manifestations publiques pour rassembler les acteurs directs et la population. En avril on apprendra que l'essentiel de l'activité chirurgicale fermera début mai et ce n'est qu'à trois semaines de l'échéance que l'unité syndicale se fera au sein du CH. "Trop tard " leur dira le directeur de l'ARS lorsqu'il les recevra à Dijon.

Trop tard sans doute cette action en justice (mal) engagée par un conseil de surveillance où, selon la presse locale, ont siégé côte à côte, Madame Ungerer qui applique plus qu'avec zèle les décisions de démantèlement de l'ARS et Madame Jarrot qui dit les contester. Quoi que après leur buzz mutuel sous les caméras de FR3 Bourgogne.

En tout état de cause il est légitime de s'interroger sur les motivations réelles. Même si le tribunal, notamment pour non respect de la procédure réglementaire, annule la décision de fermeture, il y a hélas fort à parier que l'ARS maintiendra son cap.... et qu'il sera impossible de « rapatrier » les personnels déplacés. De plus nous sommes sidérés par l'absence d'informations sur le contenu des débats de ce conseil de surveillance, les questions traitées. La res publica, la chose publique, n'est plus ce qu'elle était. L'omerta va-t-elle perdurer au mépris des citoyens et de leurs droits ?

L'arrogance et le mépris affichés par le pouvoir actuel seront-ils aussi la règle au plan local ? Comme ce fut le cas lors de notre dernière manifestation où notre député, à qui nous demandions où en était le rendez-vous promis avec le premier ministre, nous avait répondu : " l'important ce n'est pas le rendez-vous, c'est de sauver l'hôpital ". Aux abonnés absents après cette réponse mémorable chaque citoyen appréciera et s'en souviendra.

21 Juillet 2018

**Michel Prieur
Président du Codef**